

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 21 (1892)

Heft: 11

Rubrik: Société des instituteurs catholiques de la Suisse allemande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

reux. C'est Dieu qui nous a donné le travail. Quel plaisir de travailler lorsqu'on est en bonne santé. On voit de grand matin le cultivateur sort avec des outils pour aller travailler à la campagne, afin que sa terre lui rapporte d'avantage.

6. Note 3.

**Annoncer à un ami le retour inattente de ton frère
de L'étranger**

Ton arrivé ma beaucoup étonné tu me disais que tu allais à L'étranger pour 4 ans.

Et tu te croyais de pouvoir amasser de la fortune.

Tu aurais mieux fait de resté avec tes parents pour leur aider.

Maintenant du sais que les pierres sont aussi dur à l'étranger que chez-nous.

7. Note 4.

Cher ami

Je viens t'annoncer la rive de ton frère Il est arrivée dimanche chez moi. Je ne le reconnaissent plus. Il est un baux jeune homme. Il ma dit qu'il vous lait allerent vous trouver un de sejours On a eu on grand plaisir quant on la vu arriver.

En attende de tes réponce je reste ton dévouée amie

8. Note 4.

rouMou le 16 octobre

voulévouman on vouzé un peu dareja a acheté queleque souti pour que ge puise travaillé de Moumètteu il en fou prouquere qeleque sin avan que sanonalle plu run pou travailè ge vous sa Nouse que se travalle toujours du Mason cheure en quele ge me réquoumade beur a vou resevé me sancheure salutaton.

9. Note 5.

Fairrevrè sa il mefait tinvra plaisir de terevoir il à deux sanet cejeteparevu il tefoudra mèerire une réponse ô pluvete

Resevémésinsait sa lu tation

(A suivre.)

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES

DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le 11 octobre dernier, 150 hommes d'école environ se trouvaient réunis à Lucerne pour constituer une Société catholique des cantons allemands. Un office célébré dans l'église des Jésuites pour les instituteurs défunts précéda l'ouverture de la séance. A 10 heures, le Congrès se trouvait réuni dans la salle du Grand Conseil sous la présidence de M. le doyen Tschopp, inspecteur scolaire fribourgeois. On y remarquait, M. Fischer, directeur de l'Instruction publique de Lucerne; M. Winert,

directeur de l'Instruction publique de Schwyz, et plusieurs professeurs, inspecteurs, etc. Le conseiller national Schmid, d'Altorf; M. Wyrsh, directeur de l'Instruction publique de Nidwald; M. Wyss, curé de Baden; M. Keiser, recteur du Collège de Zoug, avaient adressé des dépêches pour excuser leur absence.

Après la prière, M. le Président prit la parole pour démontrer la nécessité de s'unir en présence du flot montant du matérialisme qui envahit tous les domaines de l'activité intellectuelle et qui menace nos écoles. Il fait voir en outre que l'association seule permettrait de créer un organe central, une bibliothèque et une exposition scolaires, etc. Stimuler le zèle de l'instituteur, améliorer sa situation matérielle, conserver la foi dans le cœur du maître et dans celui de l'enfance, tel est le triple but que le Président assigne aux efforts de l'assemblée.

Le projet de statuts présenté par le Comité provisoire fut adopté dans son ensemble avec quelques modifications. Nous avons été heureux d'apprendre que la Société avait ouvert ses rangs non seulement aux instituteurs proprement dits, mais encore aux autorités scolaires des communes et aux curés.

La discussion des statuts étant close, on passa à la lecture de divers rapports, entr'autres d'un travail de M. le conseiller national Schmid, d'Uri. On dut renoncer, faute de temps, à la lecture d'une étude très remarquable de M. Baumgartner, directeur d'Ecole normale, sur le but que doit se proposer la pédagogie catholique.

Le Congrès procéda ensuite aux nominations prévues par les statuts. Il a constitué son Comité pour deux ans de la manière suivante : M. le doyen Tschopp, président; M. le Directeur Baumgartner, vice-président; M. Erni, instituteur secondaire à Altishofen, secrétaire; M. Frey, instituteur à Einsiedeln, caissier; M. Locher, inspecteur scolaire à Gossau, membre.

Un banquet, à l'Hôtel national termina cette fructueuse journée.

Après avoir rapporté brièvement la formation de cette nouvelle Société, il ne nous reste plus qu'à manifester la joie que nous a causée la naissance de cette sœur cadette et à féliciter vivement les hommes de foi et d'action qui ont pris l'initiative de cette œuvre. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas comprendre l'importance suprême de l'école. Or ce n'est que par l'association que nous préserverons l'instituteur catholique des dangers qui le menacent. Si vous ne lui ouvrez pas une société chrétienne, si vous ne lui offrez point quelque revue pédagogique d'une doctrine saine, si vous ne faites rien pour lui assurer les avantages matériels que d'autres lui présentent pour le gagner; si, en un mot, vous l'abandonnez à lui-même, dans son isolement il ira inévitablement à d'autres sociétés, à d'autres revues où ses convictions religieuses seront battues en brèche, où il subira une funeste influence au double point de vue religieux et politique. N'avons-nous pas vu, dans certains Congrès scolaires de la Suisse allemande, les doctrines maté-

rialistes les plus abjectes s'affirmer sans soulever la moindre protestation. D'autre part l'art. 27 de la Constitution fédérale n'est-il point comme une épée de Damoclès suspendue sur nos têtes? Ce n'est que par un surcroît d'efforts et de vigilance que nous échapperons à la centralisation fédérale qui menace nos écoles. Nous unir pour être plus forts et pour empêcher les défections dans nos rangs, élever le niveau de l'instruction de l'enfance pour faire honneur à nos cantons catholiques, former des instituteurs toujours plus dignes, plus dévoués et plus capables, tels sont les moyens les plus sûrs de conserver le dernier rempart de notre autonomie cantonale sur le terrain de l'instruction populaire.

R. H.

PARTIE PRATIQUE

CONCOURS DE RELIGION ¹

Concours de l'archidiocèse de Malines

- I. a) Pour quelle fin l'homme a-t-il été créé de Dieu ?
b) Quelle fut la réponse de Jésus au jeune homme qui lui demanda : « Maître, que dois-je faire pour obtenir la vie éternelle ? »
c) Quelle est la principale jouissance des bienheureux dans le ciel ?
d) Comment se fait-il que tous les hommes ne se sauvent pas ?
- II. a) Ecrivez les articles du Symbole des Apôtres qui traitent de Jésus-Christ, de son incarnation, de sa passion et de sa mort.
b) Comment Jésus-Christ fut-il figuré dans l'Ancien Testament par Isaac, Joseph et Moïse ? — (Un trait de ressemblance pour chaque personnage suffit.)
c) Quels sont les miracles que Jésus-Christ a opérés ?
d) Quel événement miraculeux célébrons-nous le jour de Pâques ? Comment Jésus-Christ avait-il prédit ce miracle ?
- III. a) Qu'est-ce que l'Eglise ?
b) Dans quelles circonstances et par quelles paroles Pierre fut-il établi chef suprême de l'Eglise ?
c) Qui sont les successeurs : 1^o de saint Pierre ; 2^o des autres Apôtres ; 3^o des soixante-douze disciples de Jésus-Christ ?
d) Quel est le sens du mot *Eglise* dans la question suivante : « Sommes-nous obligés de garder les commandements de l'Eglise ? »
- VI. a) Pourquoi pouvons-nous implorer avec confiance le secours de la Sainte-Vierge ?
b) Quand et comment Jésus-Christ nous donna-t-il Marie pour Mère ?

¹ Comme l'autorité spirituelle a autorisé les instituteurs à expliquer le catéchisme, nous croyons devoir donner des leçons-modèles de religion.